

MUR : Le grès

Fiche conseil n° 2.3

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



Bloc de grès
(Payzac)

Le grès est une roche sédimentaire détritique. C'est-à-dire qu'elle est constituée de grains issus de l'érosion de roches préexistantes.

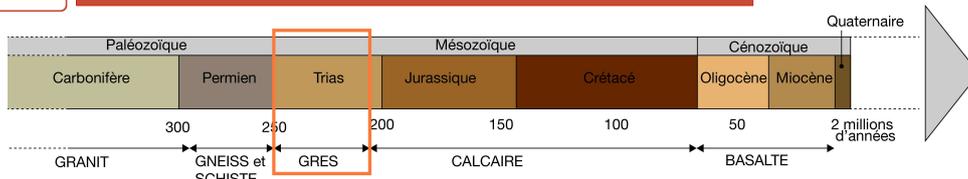
Sa composition et donc ses caractéristiques sont donc dues en grande partie à celles-ci. Mais elles sont principalement constituées de quartz et de feldspath. Sa dureté est fonction de son degré de cimentation et de sa composition.

Dans son état non consolidé, il est appelé « sable ».

Etymologie : son nom vient du latin *gressius* qui signifie « sable, gravier ».



Vocabulaire

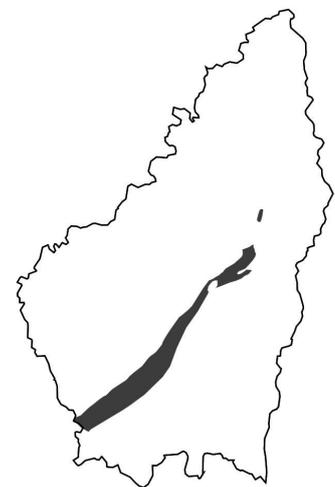


Le grès en Ardèche :

Les roches créées au Carbonifère (chaîne varisque issue du mouvement important des plaques) s'érodent très rapidement (en 50 millions d'années). La sédimentation crée des dépôts de roches érodées au niveau des plaines d'inondation d'abord, puis au Trias c'est au niveau des fleuves que les sédiments se déposent (Sanilhac, Ucel).

Localisation :

C'est une pierre peu répandue en Ardèche. Elle est située sur une bande étroite traversant le département de manière diagonale, depuis les Vans jusqu'au Coiron, séparant le Bas-Vivarais calcaire de la Cévenne granitique ou schisteuse.



A l'échelle du paysage (Ribes)



A l'échelle du bâtiment (Payzac, village de Brès)



A l'échelle du mur (Ajoux)



Mise en œuvre

Caractéristique techniques :

Le grès est une pierre de grains variables, taillée en gros blocs équarris, bâtis sans joints.

Cet appareillage donne un aspect soigné à la façade, donnant un caractère bourgeois à la moindre ferme.

Peu de bâtiments construits en grès sont enduits, l'appareillage créant un motif à mettre en valeur.

Ce matériau est également utilisé pour la sculpture.



Mur en grès sans joints
(Payzac, village des Chanelés)



Mur en grès sans joints
(Joyeuse)



Mur en grès enduit
(Payzac, village de Brès)



Mur en grès enduit
(Joyeuse)

Dans les secteurs de construction en schistes, il est utilisé pour les encadrements d'ouvertures, le schiste ne permettant pas de tailler des pierres de dimensions suffisantes pour les linteaux et les jambages.

Dans les secteurs proches de basalte, l'appareillage peut mêler les deux types de pierres.



Mur en en grès et basalte
(Ajoux)



Mur en schistes avec encadrements en grès
(Payzac, village des Aliziers)



Mur en schistes et en grès
(Payzac, village des Aliziers)



Se questionner :

- Avec quel matériau est construit le mur ?
- Quel type de parement est appliqué ? Et quelle est sa composition et son état ?
- Quels coloris, décors ou éléments de modénature sont présents ?
- Dans quel contexte urbain est-elle située (façades voisines) ?



Matériau et coloris

Les nuances du grès varient autour du gris-beige plus ou moins cuivré et allant jusqu'au rouge caractéristique du village de Brès (commune de Payzac).

La diversité de coloris peut être utilisé pour créer un décor : appareillage mêlant des coloris divers, utilisation d'un coloris différent afin de souligner les encadrements

Lorsque un enduit est réalisé, il doit tenir compte du coloris de la terre locale.

Dans le cas de constructions contemporaines bâtis en matériaux destinés à être enduits, il est important de respecter les nuances des pierres locales.

Se reporter aux fiches :

n° 2.0 Le mur et n° 3.1 Les enduits



Mur en grès au coloris divers
(Payzac, village des Chanelés)



Mur en grès au coloris divers créant un décor
(Payzac, village des Chanelés)



(Payzac, village de Brès)



(Payzac, village du Vivier)



(Payzac, village du Vivier)



(Payzac, village du Barsac)





Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

Une réfection ou un ravalement de façade modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°2.0
Le mur : généralité

> n°3.1 à 3.3
Le parement



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr